

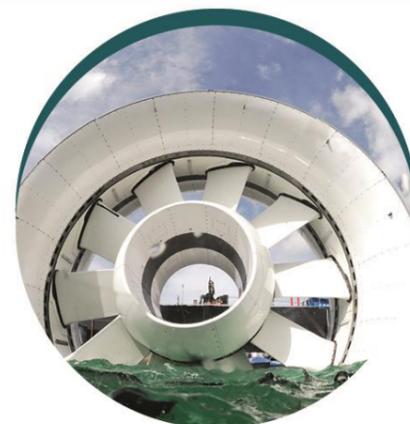
FACTEUR 4 PLU

Pour une métropole plus durable

Mise en compatibilité du PLU
avec le projet Arkéa Park

Dossier d'enquête publique

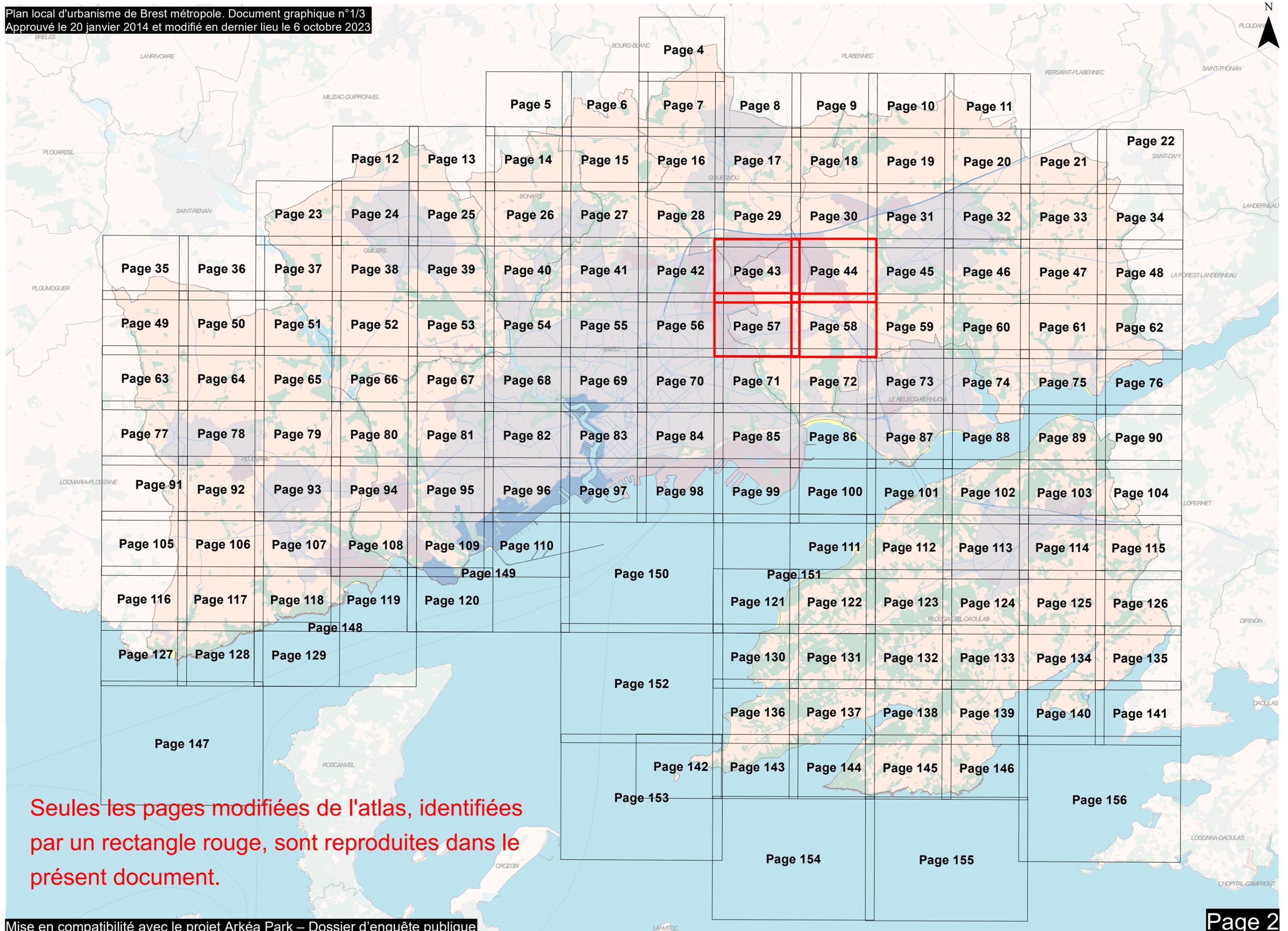
PIECE DU PLU MODIFIEE



PLAN LOCAL D'URBANISME DE BREST MÉTROPOLE

4. REGLEMENT – VOLUME 2

Document graphique N°1/3



Seules les pages modifiées de l'atlas, identifiées par un rectangle rouge, sont reproduites dans le présent document.

Zonage

Zone urbaine

-  UC - Mixité des fonctions urbaines *
-  UH - Vocation dominante d'habitat *
-  UHT - Secteur déjà urbanisé*
-  UL - Camping, caravaning, équipements sportifs ou de loisirs
-  US - Fonctions, services, installations et équipements à rayonnement métropolitain
-  UE - Activité de production industrielle, artisanale, stockage et logistique
-  UEM - Activités civiles et militaires liées à la défense nationale
-  UEP - Activités portuaires lourdes
-  UP - Paysagère

Zone à urbaniser

-  1AUC - Mixité des fonctions urbaines *
-  1AUH - Vocation dominante d'habitat *
-  1AUL - Vocation de camping, caravaning, équipements sportifs ou de loisirs
-  1AUE - Activité de production industrielle, artisanale, stockage et logistique
-  1AUS - Fonctions, services, installations et équipements à rayonnement métropolitain
-  2AU - Zone à urbaniser après modification ou révision du PLU
-  2AUC - Après modification ou révision du PLU, mixité des fonctions urbaines
-  2AUH - Après modification ou révision du PLU, à vocation dominante d'habitat
-  2AUL - Après modification ou révision du PLU, à vocation de camping, caravaning, équipements sportifs ou de loisirs
-  2AUS - Après modification ou révision du PLU, à vocation fonctions, services, installations et équipements à rayonnement métropolitain
-  2AUP - Après modification ou révision du PLU, à vocation de zone urbaine paysagère
-  2AUE

Zone agricole

-  A - Zone agricole
-  AH - Habitat ou activité diffus
-  AO - Zone agricole à vocation activités aquacoles et de cultures marines
-  ACE - Activités extractives ou de remblaiement par déchets inertes et d'équipements et constructions liées à ces activités

Zone naturelle

-  N - Protégée
-  NH - Habitat ou activité diffus
-  NL - Activités sportives ou de loisirs
-  NP - Zone de mouillages et d'équipements légers
-  NS - Protection des espaces remarquables
-  NSM - Protection des espaces remarquables permettant d'accueillir des mouillages et équipements légers en mer
-  NCE - Activités extractives ou de remblaiement par déchets inertes et d'équipements et constructions liées à ces activités

* Zones urbaines ou à urbaniser dans lesquelles les programmes de logements doivent respecter les proportions de catégories de logements définies par le règlement écrit

 Quartiers prioritaires de la politique de la ville

 Espaces proches du rivage (Loi littoral)

 Limite de la bande des 100 m

 Emplacement réservé (Numéro / Objet de la réservation / Bénéficiaire)

- *Objet de la réservation* : A = Aménagement de carrefour, C = Création de voirie et E = Élargissement de voirie
 - *Bénéficiaire* : CCI = Chambre de Commerce et d'Industrie, CD = Conseil départemental, BM = Brest métropole, RFF = Réseau Ferré de France et SMBI = Syndicat Mixte Brest Iroise

 Périmètre d'attente de projet d'aménagement

 Emplacement réservé pour la réalisation de logements

 Servitude de localisation

 Périmètre de protection d'un captage ne faisant pas l'objet d'une servitude d'utilité publique

 Zone humide

 Espace boisé classé

Tracé des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer

 Sentier piétonnier à conserver

 Voie de circulation à modifier ou à créer

 Fenêtre visuelle

Éléments naturels d'intérêt patrimonial

 Haies, talus

 Élément d'intérêt paysager

Éléments bâtis d'intérêt patrimonial

 Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial

 Bâtiment en A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Repères

 Bâtiment *

 Parcelle *

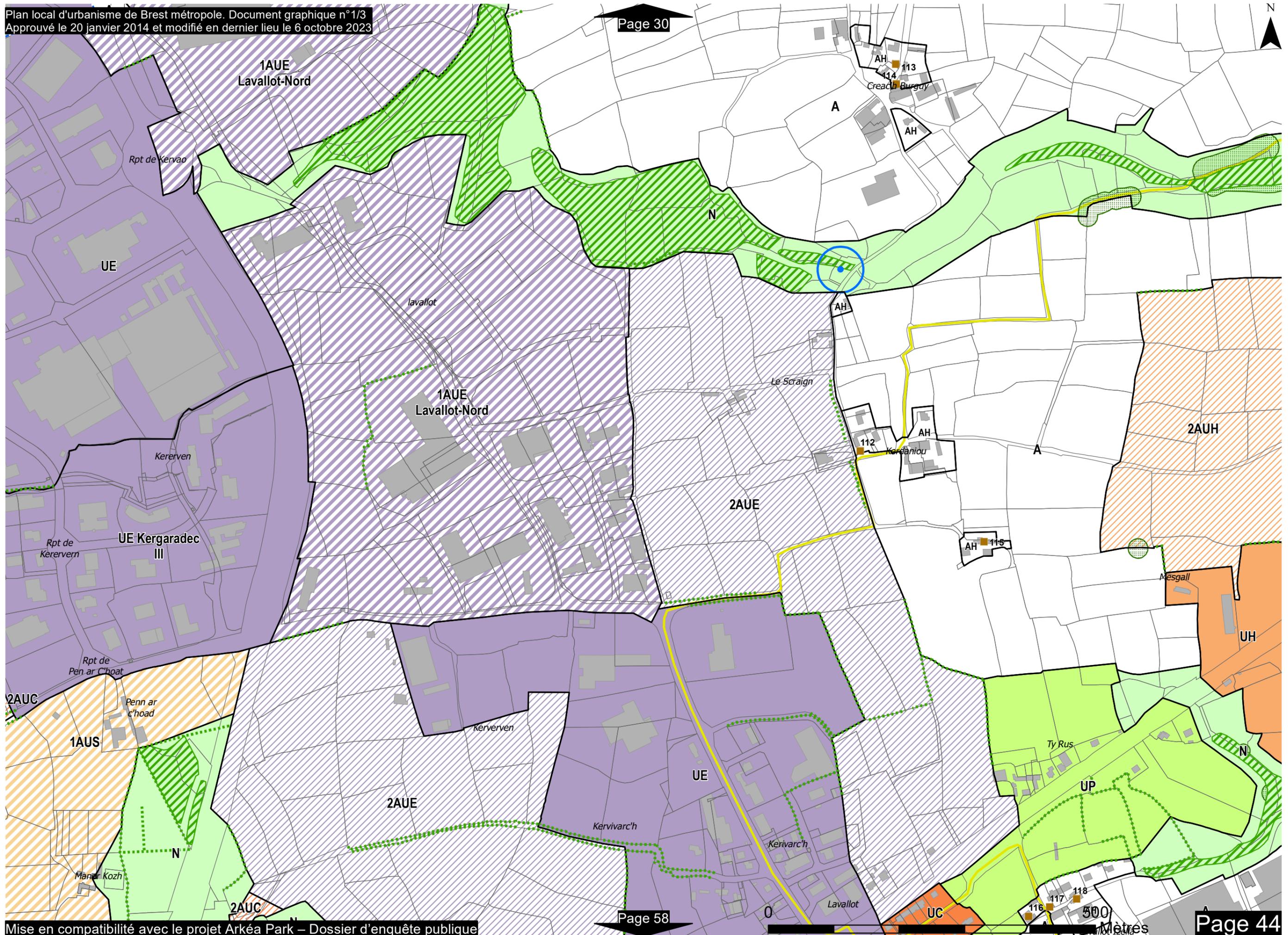
 Hydrographie

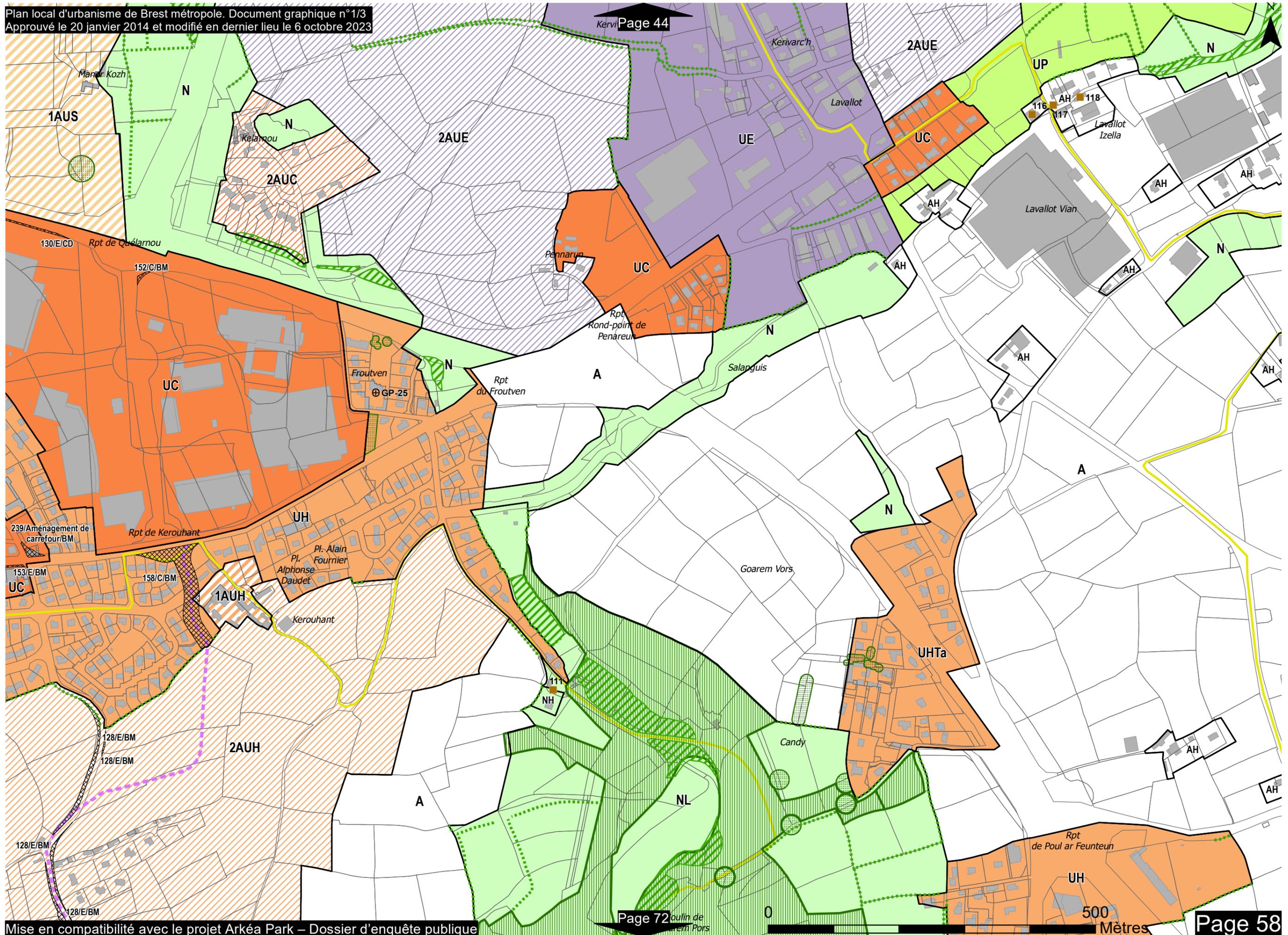
Limites communales

 Brest métropole

 Autre commune

* © Direction Générale des Finances Publiques - cadastre ; mise à jour : 2022







Hôtel de métropole / 24 rue Coat-ar-Guéven / CS 73826 / 29238 Brest cedex 2
02 98 33 50 50 / plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr / www.brest.fr